

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)  
 Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhaerere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita  
 (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

# LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	SUISSE . . . . .	fr. 6	11	20	<b>Rédaction et Expédition</b> BUREAUX : Grand'Rue, à Fribourg La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés. Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.	BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg. Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent. Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées. Lettres et argent franco.
	FRANCE, BELGIQUE ALLEMAGNE, AUTRICHE ITALIE, ESPAGNE ANGLETERRE, HOLLANDE ETATS-UNIS . . . . .	10	19	36		

## BULLETIN POLITIQUE

Le coup qui frappe les écoles catholiques de Bâle, bien que prévu, afflige tous ceux qui envisagent froidement la situation créée par cet acte d'intolérance. Du premier coup, la persécution est portée plus loin que dans tous les autres Etats de l'Europe. La République française, si hostile aux droits de l'Eglise, la République des Paul Bert et des Madier de Montjeau, n'a jamais songé à autre chose que d'interdire, et ce n'est pas fait, aux congrégations l'enseignement dans l'école publique; le fameux article 7, qui n'a pas été admis par le Sénat, ne refusait le droit à l'enseignement libre qu'à la Compagnie de Jésus.

Les Ordres enseignants ne sont proscrits nulle part ailleurs qu'en Suisse, et encore le nombre des cantons qui leur refusent l'entrée de l'école libre est-il des plus limités. Ainsi donc, dans notre Suisse où la liberté religieuse est moindre qu'en Turquie ou en Prusse, qu'en Hollande et qu'en Belgique, on exalte à tout propos l'esprit de tolérance dont on se prétend animé envers toutes les confessions. Quelle scandaleuse hypocrisie!

Le gouvernement belge vient de présenter aux Chambres un projet d'organisation d'une armée de réserve de 30,000 hommes, qui cause une vive inquiétude dans la population. Ce sont des charges nouvelles pour le budget, déjà très lourd, et une aggravation du service militaire pour les familles. Mais c'est surtout du côté politique de cette mesure que l'on se préoccupe. Pourquoi cet excès de militarisme dans un pays neutre?

La Belgique ne doit pas prétendre à compter comme puissance militaire. « L'armée d'une puissance neutre, dit fort justement le *Bien public*, doit être une force essentiellement défensive, uniquement vouée à la sauvegarde de la neutralité nationale; dépasser ces limites, c'est en faire une force d'appoint, c'est l'engager, à ce titre, dans l'orbite de telle ou telle grande puissance, et dès lors, la chose est claire, c'est aussi compromettre la neutralité! Or, après les assurances qui nous ont été données lors de l'achèvement des fortifications d'Anvers, après les augmentations successives des contingents annuels de l'armée, est-il encore possible de prétendre que nous soyons au-dessous de la tâche toute spéciale qui nous est imposée par notre condition de nation neutre? Il nous semble impossible de le prétendre. »

On écrit de St-Petersbourg que c'est sans aucune démarche de la part de la Russie et tout à fait spontanément que les

délégués des tribus de l'Est sont venus à Askhabad pour se soumettre à l'empereur. Il est probable que les tribus vivant à la frontière de la Perse suivront cet exemple.

La Russie n'a aucun intérêt à faire des conquêtes dans les steppes; son avantage consiste à maintenir la tranquillité dans ces contrées, à créer pour son commerce de nouveaux débouchés vers Khiwa, Bokhara, Afghanistan et Hérat. On donnera probablement au pays de Merv une constitution analogue au Scheriat.

Le gouvernement ne se composerait que d'indigènes, et peut-être créerait-on aussi dans le pays une milice pour le rétablissement et le maintien de l'ordre. Le chemin de fer militaire à travers le pays de Achaï-Tekizins aura une grande importance pour les communications avec le Caucase, de l'administration duquel le nouveau territoire fera partie.

## Le Kulturkampf scolaire à Bâle

La votation des 23-24 février à Bâle est diversement commentée par les journaux. Tandis que les organes animés de dispositions tolérantes, comme la *Gazette de Lausanne*, déplorent l'atteinte portée à la paix confessionnelle et l'injustice commise au préjudice des catholiques, les feuilles radicales expriment bruyamment leur joie et montrent par leur langage que c'est le catholicisme que l'on espère atteindre en frappant de modestes Frères et d'humbles Sœurs enseignantes.

Écoutez la *Revue*: « Ce n'est pas, dit-elle, en l'an 1884 qu'une République démocratique peut tolérer que 1500 enfants, ses futurs citoyens, s'imprègnent, dans une école défectueuse sous tous les rapports, d'une instruction dirigée dans des principes et selon des procédés qui en font un péril public. »

Quels sont donc ces principes si dangereux, que l'on inculque aux enfants dans les écoles catholiques de Bâle; quels sont ces procédés d'éducation que la *Revue* ne peut tolérer?

« Assujettir, nous dit-elle, l'enfant à des exercices de dévotion pratiqués tous les jours;... imprégner toutes les parties de l'enseignement des principes d'intolérance et de haine de Syllabus,.... n'est-ce pas mettre la République en état de légitime défense?... N'est-ce pas lui

dire: Nous formons des milices papales qui cherchent à te diviser et à te détruire? »

Ceux qui cherchent à diviser et à détruire, nous les connaissons; ils ne professent pas les principes du Syllabus, et ils viennent de se trouver 4479 hier même à Bâle; tandis que malheureusement, 2910 seulement ont voulu pratiqument l'union entre les citoyens par la tolérance confessionnelle et le respect réciproque des institutions religieuses. C'est un sophisme bien trop grossier de nous accuser de fomenter les divisions, nous qui laissons à nos frères protestants la liberté la plus illimitée au temple et à l'école! Les artisans de division, ce sont ceux qui viennent dire aux catholiques: Vous serez libres si vous pensez comme nous! Vous serez libres à la condition de professer le Syllabus de la Loge!

Sans prolonger davantage l'exposé de ce contraste entre les actes et les paroles, nous nous contentons de prendre bonne note de cette déclaration de la *Revue*: faire des exercices de dévotion, croire aux principes du Syllabus, en un mot être catholiques, c'est constituer un danger public pour la République entendue à la façon des radicaux.

Voilà le langage de ceux qui s'arrogent le monopole des sentiments de tolérance, et qui nous reprochent de ne pas vouloir que tous les citoyens soient frères.

La paroisse catholique de Bâle, déçue dans l'espoir qu'elle avait placé dans les sentiments bienveillants et équitables des citoyens du canton, va demander justice aux autorités fédérales. Quel sera le sort de cet appel suprême du droit contre l'oppression? Un prochain avenir nous dira si la *Gazette de Lausanne* a vu juste lorsqu'elle écrivait hier:

« Nous sommes de l'avis de la *Nouvelle Gazette de Zurich*: le recours des catholiques de Bâle ne sera pas admis. La majorité actuelle de l'Assemblée fédérale a déjà montré en mainte circonstance que le sens de la liberté et des droits individuels lui fait absolument défaut; nous n'avons aucun motif de croire qu'il lui soit venu dès lors.

« On trouvera sans doute une foule d'arguments pour démontrer que la Confédération n'est pas compétente, dans le cas particulier, pour obliger les autorités de Bâle à respecter les droits des ci-

toyens. Les Schenk, les Brunner, les Ruchonnet, les Cornaz vont nous démontrer cela, noir sur blanc.

« Il serait parfaitement inutile de discuter avec eux. Pour toute objection nous leur poserons cette question: Que ferait la Confédération si le gouvernement de Lucerne, de Fribourg ou du Valais s'avisaient d'interdire au clergé protestant d'enseigner dans les écoles privées d'un de ces cantons? »

## Nouvelles suisses

LES COMPTES DE L'EXPOSITION DE ZURICH. — C'est jeudi, 21 courant, que le comité central de l'exposition a eu sa séance de clôture et a entendu le rapport financier présenté par M. le colonel Wild, chef de la maison Orell et Füssli.

Le roulement de fonds a été de 22,512,960 fr. Le coût total des constructions s'est élevé à 1,090,414 fr. (30 fr. par mètre carré). La loterie a produit net 151,752 fr. Les entrées ont rapporté 1,094,090 fr.

La commission fédérale de révision, siégeant sous la présidence de M. le conseiller national Favon, a décidé une approbation générale des comptes. Quittance totale a été passée avec les entrepreneurs, et on a remis à la ville de Zurich la Platz-promenade, y compris l'aquarium.

BIBLIOGRAPHIE. — Il paraîtra prochainement un grand et nouvel Annuaire qui formera un beau et fort volume in-quarto, d'environ 500 pages; reliure de luxe.

Cet Annuaire, publié en français, allemand et anglais, renfermera, outre la description de la Suisse et ses principales localités, un grand nombre d'annonces et réclames pour hôtels, négociants, industriels, etc. Tous les renseignements utiles ou nécessaires aux touristes qui visitent nos contrées y sont réunis.

Des vues de chefs-lieux et d'endroits remarquables, d'hôtels et pensions, seront intercalées dans le texte.

Pour annonces et tous renseignements, s'adresser à M. J. Kerkow, éditeur, à Vevey.

RECOURS. — Un médecin, établi à Strasbourg, a recouru auprès du Conseil fédéral contre une décision du gouvernement badois lui refusant l'autorisation de pratiquer à Bâle. Le recours était basé sur une déclaration officielle du 29 novembre 1872, laquelle accorde aux médecins alsaciens le droit de pratiquer sur territoire badois pour autant qu'il y a réciprocité. Cette déclaration se

## Dépêches télégraphiques

BALE, 26 février.

A peine le résultat de la votation a-t-il été connu en Suisse que de nombreux télégrammes de condoléance sont arrivés au Comité catholique de Bâle et au journal catholique le *Volksblatt*.

Parmi ces témoignages de sympathie, nous remarquons les dépêches de Monsieur Wirz, landammann d'Obwald, et de M. Schmid, député d'Uri aux Chambres fédérales.

Les télégrammes de Fribourg (Cercle catholique, Liberté, Cæcilien-Verein, Etudiants suisses, Pius-Verein) ont été accueillis avec reconnaissance.

La *Grenzpost* (protestante) apprécie en ces termes le résultat de la votation: « L'aversion des protestants pour tout ce qui sent la soutane et l'encens » l'a emporté momentanément sur l'esprit de tolérance. Toutefois, nous envisageons

avec satisfaction la respectable minorité (deux cinquièmes) qui a marché unie avec nous dans la ferme résolution de combattre déjà dans son germe la végétation envahissante d'une pédagogie officielle qui veut s'imposer comme unique moyen de salut. Les vainqueurs d'aujourd'hui auront à compter avec cette minorité. »

PARIS, 25 février.

Des banquets révisionnistes ont eu lieu à Nevers, Nantes, Le Havre, Alger, Troyes, Béziers, Toulon.

Partout les résolutions adoptées demandant la révision dans le plus bref délai par une Constituante.

LONDRES, 25 février.

A la Chambre des communes, lord Hartington déclare que l'amiral Hewett a confirmé hier la reddition de Tokar,

mais qu'il n'y a pas lieu de suspendre le mouvement des troupes. Les instructions envoyées au général Graham, tout en limitant l'étendue de ses opérations, lui laissent le plein pouvoir d'agir dans certaines circonstances. On lui a demandé de faire rapport sur la position de Trinitat; l'objet principal de son attention sera d'assurer la sécurité de Souakim, qui paraît menacée par les tribus.

Le marquis de Hartington déclare impossible d'ajouter de plus amples détails.

PARIS, 25 février.

M. le comte de Civrac, ancien vice-président de la Chambre des députés, a été enterré hier à l'église Sainte-Clotilde. Mgr Freppel a donné l'absoute. Une foule nombreuse évaluée à plus de mille personnes avait tenu à venir saluer une dernière fois le chef de l'Union parlementaire des droites.

## Dernières nouvelles

PARIS, 25 février.

Dans la réunion des anarchistes à la salle Lévis, le compagnon Bordes a affirmé la nécessité de faire la révolution sociale, de renverser la bourgeoisie et de reconstituer une société fondée sur les principes anarchistes « les seuls capables, dit-il, de procurer la liberté aux travailleurs ». Il prétend que les capitalistes ont intérêt à voir « crever vingt mille prolétaires » de faim.

Le compagnon Bordes a traité ensuite M. Jules Grevy de saltimbanque, les ministres de pantins politiques, les députés d'infâmes exploitateurs, et conclut qu'il est lâche et déshonnéte de payer son « terme ». Il faut, ajoute-t-il, que les prolétaires fassent la révolution sociale comme les bourgeois ont fait celle de 1789, au détriment des nobles et des prêtres.

rapporte aussi aux cantons de Berne et de Soleure. Le Conseil fédéral a repoussé le recours estimant que la déclaration dont il s'agit ne concerne que les médecins établis sur la frontière.

**Berne**

Berne, le 21 février.

UN PROCÈS DE PRESSE. — Le jura du *Mittelland*, siégeant à Berne, a jugé jeudi dernier une affaire d'un caractère international et qui touche par plusieurs côtés à la question sociale et à la liberté de la presse.

Comme il s'agissait d'un délit de presse, l'accusé a pris place, selon l'usage, sur un siège spécial, moins dur que la sellette des prévenus ordinaires. Cet accusé était M. de Witzleben, alias Paul de Bingo, né en 1845, à Neu-Strelitz, ancien directeur du théâtre de Berne, et aujourd'hui rédacteur responsable du *Berner Stadtblatt*, organe libéral de la ville fédérale. L'accusé est donc un étranger, de même que la partie civile, qui a porté plainte en raison d'une prétendue calomnie commise au préjudice du plaignant, M. Charles Rudolf, originaire du royaume de Wurtemberg, domicilié à Paris, où il est chef du bureau de la Compagnie générale transatlantique.

La chambre criminelle ou la cour d'assises est composée de trois membres : MM. Schwab et Antoine, juges cantonaux, et Kernen, suppléant. M. Jahn, procureur de district, exerce les fonctions du ministère public, et M. le lieutenant-colonel Brunner est président du jury, composé de 12 membres et de 2 suppléants.

M. Lenz, avocat, associé de M. Brunner, conseiller national, s'est chargé de la défense de l'accusé, tandis que la partie civile est assistée par M. Hofer, avocat, à Berne.

La plainte a été rédigée par M. Müller, avocat, membre du Grand Conseil et de la Constituante; mais, comme cette affaire touche de trop près à la question sociale, M. Müller a jugé bon de passer à d'autres cette poursuite qui est pourtant bonne au point de vue financier.

M. Max-Guillaume Dietrich de Witzleben avait publié, dans le N° 130 du *Berner Stadtblatt* du 4 juin 1883, un article sur l'émigration, dans le but d'attirer l'attention des autorités compétentes et du public sur les abus incontestables commis par des agences d'émigration qui opèrent en Suisse, dans l'expédition des émigrants, qu'on embarque au Havre; elles ne prennent nul souci de savoir si ces pauvres gens sont convenablement traités sur les bateaux à vapeur de la Compagnie générale transatlantique.

Pour justifier cet attentisme donné dans l'intérêt des émigrants, M. de Witzleben avait fait suivre son article de l'extrait d'une lettre écrite par un nommé Bohren, actuellement en Amérique, qui a fait la traversée du Havre à New-York sur la *France*, partie le 24 février 1883. Cet émigrant s'est plaint amèrement des procédés dont on a usé à son égard. Ainsi, il a écrit à son frère, domicilié à Berne, que la *France* contenait un nombre ageré de passagers de la troisième classe; il y en avait 1069 tandis que le navire n'avait des places que pour 800 passagers. Il y avait six matelas pour onze personnes, et tout le reste à l'avenant; la nourriture était insuffisante et de mauvaise qualité; les deux sexes n'étaient pas séparés, ce qui a donné lieu à de nombreuses scènes de scandale, etc., etc.

Cet article publié dans le *Berner Stadtblatt* concluait par une invitation au Conseil fédéral de mettre fin à de tels abus. Il fut reproduit dans un journal paraissant à Horb (royaume de Wurtemberg), qui accueillit peu après une rectification envoyée par la Compagnie générale, tandis que le *Berner Stadtblatt* n'a jamais été invité à insérer aucune rectification. M. Charles Rudolf a préféré poursuivre le *Stadtblatt*, auquel il réclame une indemnité considérable; il requiert en outre contre le rédacteur l'amende ou même l'emprisonnement pour le punir d'avoir porté atteinte à l'honneur et à la considération due à un employé de la Compagnie générale transatlantique.

M. Schwab, président de la cour des assises, a dirigé les débats avec une bienveillance très visible pour le rédacteur du *Berner Stadtblatt*. Je le constate avec plaisir, M. Schwab a eu en cette circonstance une attitude toute différente de celle qui m'avait frappé, il y a quatre mois, dans l'affaire du Dr de Grünigen.

De l'interrogatoire très bien dirigé par M. le président, il est résulté, et M. Rudolf a dû l'avouer, que les émigrants sont complètement à la merci des agents d'émigration, vis-à-vis desquels la Compagnie générale transatlantique déclare toute responsabilité. Ces agents peuvent donc expédier sur le Havre un nombre surabondant d'émigrants, sans s'inquiéter s'il y aura ou non assez de place sur le navire pour les transporter convenablement. La Compagnie générale ne devient responsable que depuis le moment où les émigrés sont à bord du navire; M. Rudolf a dû admettre qu'il peut arriver parfois que le nombre des passagers

ne soit pas en rapport avec la place disponible et que les bagages aient été « oubliés » ou laissés en arrière, et qu'ainsi des émigrants, qui avaient pris des vivres dans leurs malles, s'en soient trouvés privés pendant la traversée et qu'ils aient dû attendre leurs effets pendant une dizaine de jours au port de New-York, jusqu'à l'arrivée d'un autre bateau qui a porté ces bagages. Comme de juste, M. Schwab a déclaré que des faits pareils peuvent avoir les plus fatales conséquences et sont en tout cas très désagréables pour les émigrants.

M. de Witzleben, tout en se déclarant prêt à prendre la responsabilité de l'article incriminé, s'est défendu d'avoir calomnié, ou agi dans l'intérêt d'une compagnie concurrente, comme la partie civile l'avait insinué. L'accusé a protesté avoir été animé des meilleures intentions lorsqu'il s'est fait l'écho des plaintes de beaucoup d'émigrants qui, sans s'être connus avant leur départ et sans s'être rencontrés dans le vaste territoire des Etats-Unis, sont d'accord pour signaler, dans les lettres qu'ils envoient en Suisse, les abus principaux qui sont: le nombre excessif des passagers, l'insuffisance de la nourriture, la malpropreté de l'entretien et le manque absolu de séparation entre les sexes. Ces plaintes répétées et provenant de gens dignes de confiance, dispersés dans toutes les parties de l'Amérique, ne pouvaient pas être le produit de l'imagination. Pour remédier à ces abus scandaleux, l'accusé a cru devoir prêter son concours à la classe la moins aisée de notre population.

Monsieur le président a ensuite procédé à la lecture d'une série de lettres, produites par l'accusé et écrites par différents émigrants des deux sexes à leurs parents en Suisse. Dans ces lettres, dont l'authenticité a été reconnue devant la cour par les parents ou amis des émigrants, se trouve consignée l'expression d'une indignation profonde contre les agences d'émigration qui fonctionnent en Suisse, et surtout contre le représentant de l'agence Zwilchenbart, un certain Kuenz, résidant à Berne. Une femme H. entre autres a écrit à un parent: « Dis à ce sieur Kuenz de se rappeler, quand le diable l'enlèvera un jour, que je le lui ai souhaité. »

(A suivre.)

Les candidats de la Volkspartei aux élections de dimanche dans le district de Nidau étaient, pour le Grand Conseil, MM. Ulrich Ochsenbein ancien conseiller fédéral, à Bellevue, et Johann Struchen, à Bühl; pour les fonctions de juge, M. Nicolas Bauder, à Mâche.

Ont été élus au Grand Conseil: M. Biedermann, par 734 voix et M. Schneeberger par 594, tous deux radicaux. M. Ochsenbein a obtenu 203 voix.

Une jeune fille de la campagne subissait vendredi passé, à l'hôpital de l'Isle, l'opération d'un gottre qui ordinairement n'est pas dangereuse du tout. Malheureusement l'iode qui fut injecté pénétra dans l'artère et amena rapidement la mort de la jeune personne.

**Valais**

L'indisposition de Mgr Bagnoud n'a été heureusement que passagère. Sa Grandeur est maintenant rétablie. C'est à cause de son âge qu'on avait quelques inquiétudes.

**NOUVELLES DE L'ÉTRANGER**

**Lettre de Paris**

(Correspondance particulière de la Liberté).

Paris, 23 février.

Les intransigeants à la préfecture de police. — L'almanach des franc-maçons.

Depuis que le cabinet a acquis la certitude que les fonctionnaires supérieurs de la préfecture de police étaient gagnés aux intransigeants et qu'ils favoriseraient le recrutement des gardiens de la paix parmi les émissaires électoraux des chefs de l'extrême gauche, de vives remontrances ont été faites à M. Waldeck-Rousseau. Sa tolérance, à seule permis les actes d'insubordination qui se sont produits dans ce corps considéré autrefois comme un corps d'élite.

Le ministre de l'intérieur s'est engagé à saisir toute occasion, pour congédier sans bruit, les agents supérieurs qui mènent, au nom de l'extrême gauche, la préfecture de police.

M. Watel, fils de l'ancien conseiller du quartier de la Madeleine, est décidé à poser sa candidature aux prochaines élections municipales. Il se présentera comme républicain conservateur.

L'almanach des franc-maçons pour 1884, vient de paraître à Leipzig. C'est l'ouvrage du F. C. V. Dalen, continué par Charles Paul.

Leipzig, J. G. Fintel., éditeur. On y trouve des informations curieuses sur toutes les loges du monde.

Voilà vingt-quatre ans que parait cet almanach allemand. Il renferme:

Le tableau des fêtes maçonniques de l'année 1884; un calendrier préparé, avec des cases blanches réservées aux annotations; la nomenclature de toutes les loges du monde (G.G., L.L., bien entendu); le recueil des données les plus méticuleuses concernant les L.L., allemands disséminés sur toute l'étendue du globe; les détails précis sur les corps maçonniques français et les représentants accrédités auprès de ces divers corps.

Nous renvoyons à cet almanach instructif les naifs qui traitent le complot maçonnique de chimère. Ils verront que la secte étend partout ses dangereux filets. Il n'est que temps de convoquer tous les catholiques à une action générale qui seule peut enrayer les progrès désastreux d'une association ténébreuse qui vise à la suppression des religions à remplacer par « le culte naturel maçonnique » que l'on installerait, dans le monde quand la République aurait été établie partout dans la vieille Europe sous l'appellation des *Etats-Unis d'Europe*. A l'œuvre donc, et que chacun contribue à la régénération sociale qui ne peut être réalisée qu'avec l'aide de la religion remise partout en honneur.

La manifestation bonapartiste qui a eu lieu, hier, chez le prince Napoléon, confirme le renseignement que je vous avais donné sur l'accord du prince Victor avec son père. Les victorieux sont en complète déroute.

**FRANCE**

QUELQUES CHIFFRES. — Dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre, Mgr Freppel a singulièrement surpris ses collègues de la gauche en leur annonçant que les écoles libres, fondées après la laïcisation, comptent plus d'élèves que lorsqu'elles étaient écoles communales.

A l'appui, il a produit les tableaux suivants. — Voici d'abord pour Paris:

Ecoles des filles. — Avant: 5268; après: 7218.

Ecoles des garçons. — Avant: 8139; après: 9515.

Les choses se sont passées de même en province, et voici quelques chiffres cités en preuve:

EFFECTIF	AVANT	APRÈS
Agen	392	398
Blois	292	420
Brest	440	552
Cambrai	349	495
Ignny (Seine-et-Oise)	476	528
Marsillac	144	169
Nantes	2406	2669
Roannes	750	900
La Rochelle	314	391
Limoges	636	694
Lodève	249	270
Lyon	4800	6000
Vaujours	386	395
Romans (la ville du discours)	203	407

Ajoutons une observation qui a son importance: c'est que partout, à Paris comme en province, les locaux dans lesquels sont installées les écoles chrétiennes libres sont insuffisants. Partout on est obligé de refuser les demandes, faute de place.

**ROME**

L'agence Havas annonce que dans le prochain consistoire, le Pape nommera le cardinal Ledochowski évêque suburbicaire de Palestrina, et le cardinal Oreglia évêque suburbicaire de la Sabine. De cette façon, Mgr Ledochowski, de cardinal-prêtre qu'il était, deviendra cardinal-évêque, et l'archevêché de Posen sera vacant. Ainsi sera écartée une des plus grosses difficultés pendantes entre le gouvernement prussien et le Saint-Siège.

**EGYPTE ET SOUDAN**

Voici des détails sur la prise de Tokar: La place était serrée de près par Osman-Digma et une forte armée d'insurgés. Pendant ces derniers jours, les rebelles avaient ouvert contre la ville un feu nourri avec les canons pris sur Baker pacha. Ce bombardement avait causé de grands ravages, et la situation n'était plus tenable. Mardi, le gouvernement se décida à envoyer des émissaires à Osman-Digma pour traiter des conditions de la capitulation.

Un certain nombre d'Egyptiens se sont enfuis, sept d'entre eux sont arrivés à Souakim, où ils ont apporté ces nouvelles.

Le but de l'expédition anglaise est ainsi manqué. Ce but était de ravitailler Tokar. La place est aujourd'hui entre les mains des rebelles.

Malgré une longue canonade, la garnison n'avait perdu qu'un petit nombre d'hommes: vingt tués et douze blessés. Cette garnison était composée de trois cents hommes qui savaient que les Anglais allaient arriver à leur secours, attendu que le gouverneur de la ville avait répondu aux lettres

qui le lui annonçaient. De plus, ils entendaient les canons du *Carysfort*.

On croit que les officiers ont préféré se rendre à des rebelles plutôt qu'à des chrétiens. Un officier soudanais voulait qu'on se battit. Il essaya de rallier à son opinion les soldats, mais il échoua.

\*\*\*  
Souakim, 24 février.

Les troupes nubiennes refusent d'aller à Trinkitat sous le prétexte que leurs balles ne peuvent pas percer les boucliers des insurgés, ajoutant que leur présence est inutile puisque les soldats anglais sont à Trinkitat.

\*\*\*  
Le Caire, 24 février.

A la suite d'ordres reçus de Londres, la marche des troupes anglaises sur Tokar a été suspendue.

**CHINE ET TONKIN**

On mande de Hanoi, le 18 février: Il est certain que le vice-roi de Chan-Si commande à Bac-Ninh.

Le général en chef doit lui adresser un ultimatum.

Voici l'emplacement d'une partie des nouveaux renforts. A Haï-Dzuong l'infanterie légère d'Afrique, deux bataillons et une batterie de 8 cent.; à Ha-Noï, une batterie venant de France, le reste de l'artillerie et divers services administratifs.

Le *Times* publie, dans une seconde édition, la dépêche suivante:

Haï-Phong, 21 février.

Il résulte d'une reconnaissance faite par un détachement sorti de Ha-Noï, que les Pavillons-Noirs occupent Hong-Hoa et le confluent de la Rivière-Noire et du Fleuve-Rouge.

**Chronique religieuse**

**Discours du Saint-Père aux pèlerins belges**

Nous sommes vivement touché et Nous vous félicitons, très chers fils, des nobles sentiments que vous venez de Nous exprimer en votre nom et au nom de tous les bons catholiques de votre nation. Depuis longtemps, sans doute, — et vous ne l'ignorez pas — Nous connaissons l'ardeur de votre zèle pour les intérêts de la religion, votre filial attachement et votre obéissance absolue au Siège Apostolique. Mais vous avez pensé avec raison que, dans les temps malheureux où nous vivons, il était opportun que les catholiques affirmassent hautement de nouveau leur croyance et leur dévouement à la cause de l'Eglise si ouvertement persécutée.

Vous savez, en effet, très chers fils qu'aujourd'hui nos ennemis sont particulièrement nombreux et puissants. Ils ne sont plus isolés, comme autrefois. Enrôlés dans des sociétés ténébreuses, convenant in unum, en réunissant toutes les forces pour combattre la sainte Eglise, Ils ne cachent plus leurs desseins impies; ils les avouent avec audace et les mettent en exécution avec une persévérance sans relâche.

En Belgique, ils poursuivent, depuis de longues années, ces mêmes desseins; les faits auxquels vous avez fait allusion tout à l'heure Nous en fournissent une preuve nouvelle. L'éducation de la jeunesse en dehors de toute idée chrétienne, la haine contre les institutions catholiques, la rupture même des relations avec le Saint-Siège; toutes ces mesures et tant d'autres que vous connaissez également hostiles à la religion et lésant les droits de l'Eglise, ne sont que l'effet des aspirations des sectes maçonniques.

Nous n'avons pas besoin de vous dire, très chers fils, combien Notre âme est attristée à la vue de ces maux du peuple belge, que d'anciennes et intimes relations Nous rendent toujours si cher. — Notre douleur cependant n'est pas sans consolation. Nous avons en l'occasion de constater. Nous-même que la foi catholique est fortement enracinée dans l'âme des Belges. Nous avons la ferme confiance que rien ne pourra l'en arracher et que la religion sortira victorieuse de ces attaques, comme l'histoire l'a vérifié par le passé. Nous nous souvenons, en effet, qu'étant Nonce en Belgique, il y a quarante ans, Nous aimions à relire vos annales et notamment, les pages glorieuses qui retracent les luttes de vos pères contre des adversaires non moins puissants que les Nôtres. — Animés des mêmes sentiments, vous suivrez ces grands exemples, et, sous la sage conduite de vos premiers pasteurs, vous défendrez vos âmes et celles de vos enfants contre l'impie et l'irréligion. Vous avez fait déjà de généreux efforts, et vous vous êtes imposés, non sans résultat, de nombreux sacrifices. C'est pour les continuer avec plus de courage et pour puiser ici des forces nouvelles, que vous êtes venus solliciter la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ. Nous accédons de tout cœur à vos desirs:

Nous prions le Dieu de toute bonté de vous accorder à tous les grâces les plus abondantes, et de rendre à votre cher pays la paix religieuse, source intarissable du vrai bonheur, Et, comme gage de ces dons célestes. Nous vous accordons à vous, à vos familles et à tous les catholiques belges, Notre bénédiction Apostolique.

CANTON DE FRIBOURG

Grand Conseil

Le projet porte à la fin de l'art. 87 la disposition suivante :

« Lorsque plusieurs institutrices vivent ensemble, le minimum légal peut être réduit :  
pour 2 institutrices à fr. 1000  
» 3 » 1200  
» 4 » 1500 »

MM. Python et Schaller exposent que cet article est destiné aux communes qui appellent des Sœurs enseignantes. Celles-ci n'aiment pas aller seules, et ordinairement, elles partagent entre plusieurs maitresses des écoles qui pourraient être tenues par un moindre nombre d'institutrices laïques. Les chiffres du projet amélioreront les conditions faites actuellement aux Sœurs dans beaucoup de communes. On remarquera aussi qu'une institutrice congréganiste, quand elle sera seule, sera payée comme une institutrice laïque.

M. Stoll propose la suppression de cette partie de l'art. 87. Il évitera de toucher à la question religieuse ; il se contente de réclamer l'observation de l'art. 27 de la constitution fédérale, qui veut que l'école publique puisse être fréquentée par les adhérents de toutes les confessions. Or, un enfant protestant ne peut pas fréquenter une école tenue par une religieuse.

M. Jaquet proteste contre ces paroles de M. Stoll. Il n'est pas exact de dire que la constitution fédérale défend de confier une école publique aux Sœurs enseignantes. La preuve, c'est que celles-ci tiennent des écoles dans un grand nombre de cantons, au vu et au su de tout le monde, depuis 40 ans que la constitution est votée et appliquée. Les Sœurs donnent un enseignement excellent sous tous les rapports. M. Jaquet a séjourné quelque temps dans le canton de Zoug et a constaté combien les élèves des Sœurs Théodosiennes étaient instruites et bien élevées. Il a trouvé, sous ce rapport, une énorme différence chez les enfants bernoises, quand il a séjourné dans les localités rurales du canton de Berne. Le demi-canton d'Obwald, dont presque toutes les écoles sont confiées aux Sœurs, occupe un des premiers rangs dans l'échelle fédérale. L'orateur votera toutes les propositions destinées à faciliter l'introduction des Sœurs enseignantes dans les communes rurales.

M. Musy rappelle qu'un examinateur fédéral, chargé de visiter des écoles tenues par des Sœurs, en a fait l'éloge sous tous les rapports. M. Biemann. Oui, il s'agit d'un rapport de M. Birmann, sur l'école de Russwyl. Il est inutile de discuter longtemps cette question ; nous ne vous convertissons pas, et vous ne nous ferez pas changer d'opinion. On se préoccupe de ce qu'Obwald confie aux Sœurs les écoles de filles qui n'ont rien à faire avec l'examen des recrues. D'autres cantons sont au dernier rang, et ce sont ceux qui ont le plus d'écoles de Sœurs enseignantes.

Nous sommes ici en présence d'une question de principe. Voulons-nous favoriser des religieuses venues du dehors au dépens des institutrices laïques qui sont du pays ! Vous direz oui, nous dirons non. La question de savoir si les congréganistes peuvent donner l'enseignement en présence de la constitution fédérale est pendante. La solution des recours de Russwyl et de Buttisholz est pendante. Quand elle sera intervenue, dans notre sens ou dans le vôtre, tout le monde devra s'y soumettre. En attendant, M. Biemann déplore qu'on prive de leur gagne-pain les filles du pays, qui sont obligées d'aller chercher une position en Pologne et en Russie où les attendent tant de débâcles et de dangers. Il ne veut pas du moins autoriser les communes à faire des marchandages et à prendre les Sœurs au rabais.

M. Musy observe que beaucoup de Fribourgeois entrent dans les congrégations enseignantes.

M. Stoll. Dans les cantons dont on nous a parlé, il n'y a pas des confessions. Les écoles des filles de la partie protestante du Lac sont-elles moins bonnes pour être tenues par des maitresses laïques ?

M. Python trouve le procédé de M. Stoll répréhensible. Il n'aime pas voir un représentant de la partie protestante du canton venir critiquer une disposition qui ne le concerne en rien, et à laquelle nous catholiques tenons beaucoup.

Nous connaissons la Constitution fédérale aussi bien que nos adversaires. On nous menace à propos de l'issue éventuelle de recours pendants depuis des années. Si la chose était si claire qu'on veut bien le dire, la solution de ces recours serait déjà intervenue. En attendant qu'elle intervienne, nous ayons le droit de confier des écoles publiques aux Sœurs enseignantes. Soyez donc justes et permettez à la majorité d'une commune d'être libre dans le choix du personnel de ses écoles.  
On a dit que les Sœurs enseignantes ne dépendent pas exclusivement de l'autorité civile.

D'autres maitres qui ne sont pas congréganistes se trouvent dans le même cas. Il y a, par exemple, à Morat, des institutrices qui ne sont certainement pas en tout sous l'action des autorités supérieures. (On rit.) Evitons d'entrer dans ces questions qui relèvent de la vie privée. Il suffit que dans leur enseignement les maitres, quels qu'ils soient, obéissent aux lois, aux règlements et aux autorités civiles. Le reste ne regarde personne.

M. Python remercie M. Jaquet d'avoir si bien défendu les Sœurs enseignantes. Il s'associe à ses réflexions, et en félicite l'honorable député de la Gruyère. L'autre jour, M. Jaquet nous a dit qu'il parlait au nom de toute l'opposition. Nous verrons donc tout à l'heure, s'il sera bien suivi par toutes ses troupes. (On rit.)

M. Schaller fait observer que les Sœurs enseignantes sont surtout placées dans la partie allemande catholique du canton, partie pour laquelle il n'a pas été possible de former un personnel laïque. La plupart des congréganistes occupés dans le canton sont d'origine Suisse ; quelques-unes sont étrangères et appartiennent par leur origine à des Etats allemands très avancés sous le rapport de l'instruction. Aussi ont-elles d'excellentes écoles, et nous sommes satisfaits de ces maitresses sous tous les rapports.

Nous ne devons pas exclure des maitresses parce qu'elles appartiennent à un Ordre religieux. Il faut maintenir la balance égale entre tous les instituteurs, sans faire d'autre différence que celle du dévouement et de la capacité. M. Schaller déclare que les instituteurs laïques en général ne donnent que des satisfactions à la Direction.

M. Stoll peut se tranquilliser ; les écoles tenues par les congréganistes peuvent, sans inconvénients, être fréquentées par des enfants protestants. De fait, beaucoup de ceux-ci les fréquentent et aiment beaucoup leur maitresse. Jamais il ne nous est parvenu la moindre plainte de parents protestants contre une Sœur enseignante.

On passe à la votation. Certains députés de la Gruyère ont eu soin de quitter la salle. Les autres ont voté avec la majorité pour l'adoption de la disposition proposée.

La proposition de M. Stoll a réuni cinq voix, toutes de la députation du Lac.

Erratum. — Le Grand Conseil a voté un traitement minimum de 1000 fr. et non de 1200 fr. pour les institutrices des communes urbaines.

(La fin au prochain numéro.)

Referendum

Nous apprenons des différents districts que les feuilles du referendum se signent dans toutes les communes. Dans le district de la Gruyère spécialement, le nombre des signatures s'élève à un chiffre considérable, les bons citoyens tenant à protester contre les attaques odieuses et ineptes du journal la Gruyère.

On est prié de ne pas perdre de temps, le terme pour la demande de referendum étant près d'expirer.

L'imprimerie catholique est désignée pour recevoir et centraliser les feuilles de referendum du district de la Sarine. Prière de les envoyer, si possible, avant dimanche.

Le banquet du Cercle catholique à Bulle

Le peuple de la Gruyère vient de donner une solennelle démonstration de l'esprit conservateur et catholique qui, grâce à Dieu, l'anime encore, malgré les succès momentanés de la coalition publicardoradicale.

La journée de lundi comptera parmi les plus mémorables dans les fastes de l'histoire gruyérienne. Les deux Cercles de l'opposition radicale et libérale venaient d'avoir leur banquet ; l'un avait réuni 100 personnes, et l'autre 161, y compris la musique. Et les journaux du parti criaient merveille !

Voici qu'à son tour le Cercle catholique réunit ses adhérents. La journée commence par une tempête de neige ; la température est froide et maussade. Mais rien n'arrête les vaillants montagnards de la Gruyère ; ils arrivent de tous les points du district, en colonnes serrées ; le train de Romont-Bulle trouve à peine place dans ses wagons pour les délégués de Sales et Vaulruz. De la Haute-Gruyère, comme de la Basse-Gruyère, les chars se suivent à la file. Ce n'est plus seulement une centaine d'hommes qui se groupent autour d'un drapeau multicolore. Ils sont là 700 campagnards gruyériens, rangés derrière le drapeau de Posieux, le vieux, le vrai, l'indestructible drapeau du conservatisme fribourgeois.

Les délégations des autres Cercles catholiques du canton, fortes d'environ 60 membres, étaient venues s'associer à cette manifestation, qui consacre ainsi de plus en plus l'unité parfaite du grand parti conservateur-catholique, dans toute l'étendue du canton.

A l'arrivée du train d'une heure, le cortège, déjà rangé sur la place de la gare, se complète, et bientôt l'immense colonne s'ébranle au pas de marche de la fanfare. Un seul

drapeau flotte en tête du défilé ; mais que de souvenirs se déroulent dans ses plis ! Porté par un vaillant conservateur de Grandvillard, M. Henri Moura, neveu de M. le député Moura de bénie mémoire, ce drapeau a déjà été au feu dans mainte bataille ; il vit le jour à l'occasion de la grande assemblée de Posieux et précéda dans cette manifestation mémorable les colonnes gruyériennes.

Et hier, après 32 ans, cet emblème de délivrance reparaisait radieux à la tête du peuple catholique de la Gruyère, comme un présage de victoire.

Comme il était imposant ce défilé à travers les rues de Bulle. La tête du cortège atteignait déjà le contour de la rue de Bouleyres, du côté de l'église paroissiale, que les derniers rangs défilaient encore devant l'église des RR. PP. Capucins. La population aux fenêtres passait la revue de cette marche triomphale. C'était en quelque sorte une prise de possession du grand foyer radical par la catholique Gruyère !

Le cortège aboutit à l'Hôtel-de-Ville, mais malgré les 600 couverts préparés, les places manquent, et l'on est obligé de répartir les convives dans plusieurs hôtels.

Remercions ici la fanfare de Bulle, qui a bien voulu prêter le concours de ses excellentes forces musicales.

Dire que le dîner a été joyeux, animé, cordial, ce serait trop peu. Il faudrait d'autres expressions pour dépeindre cet enthousiasme, ce grand courant religieux et patriotique qui passait comme une flamme électrique dans les rangs de cette vaste assemblée.

Les discours d'ailleurs donnent la note des sentiments qui animaient toute cette jeunesse et tous ces vieux soldats de la cause conservatrice, applaudissant avec des larmes de joie et de bonheur aux passages les plus accentués, aux accents les plus religieux des toasts qui se succédaient comme un feu roulant.

Nous ne pouvons aujourd'hui songer à reproduire même en résumé les discours que nous avons entendus. L'espace nous manquerait. Du moins, énumérons-les, en nous réservant d'y revenir.

M. Progin, nommé major de table, fonctions qu'il remplit avec une verve et un tact supérieurs, commence par proposer à l'assemblée d'adresser une dépêche à Sa Grandeur Mgr Mermillod. En voici le texte :

Monseigneur Mermillod, évêque de Lausanne et Genève.

800 conservateurs catholiques de la Gruyère réunis à Bulle saluent l'évêque bien-aimé et l'illustre prince de l'Eglise, Amour, respect, soumission.

P. Musy, président.

Des acclamations enthousiastes ratifient l'envoi de cette dépêche.

M. Musy, président du Cercle catholique de Bulle, prend le premier la parole, remercie les nombreux conservateurs qui ont répondu à l'appel du Comité, rappelle le souvenir du vénéré doyen M. Salin, qui fonda ce Cercle, et porte son toast au précieux héritage des libertés religieuses et civiles pour la défense desquelles le Cercle catholique de Bulle a été fondé.

L'assemblée rend hommage, par un triple ban d'applaudissements, à la mémoire du vénérable fondateur du Cercle.

M. Duillard, préfet, porte son toast au Pape glorieusement régnant, à Sa Sainteté Léon XIII. (Applaudissements chaleureux et prolongés.)

M. Thorm, invite, en termes d'une perfection littéraire sans reproche, à acclamer la patrie.

M. le président Morard parle avec une grande élévation de vues de la mission de l'autorité ; il porte son toast au conseil d'Etat et spécialement aux membres présents. (Vivats unanimes.)

M. Theraulaz, vice-président du conseil d'Etat, répond par un magistral discours, qui soulève d'enthousiastes applaudissements. Il fait voir la force du gouvernement dans son union intime, absolue, complète avec le peuple qu'il représente. Il boit à la Gruyère conservatrice et à son prochain triomphe. (Triple salve d'applaudissements.)

M. Alfred Reichen porte un chaleureux toast au clergé et au chef du diocèse, Monseigneur Mermillod. (Acclamations unanimes.)

M. le chanoine Schorderet répond par un discours plein d'éloquence apostolique et constate les résultats féconds de l'union de l'Eglise et du peuple, du clergé et des laïques dans le magnifique essor du canton de Fribourg vers la restauration chrétienne. Il porte son toast au peuple fribourgeois, à ses autorités, à son Grand Conseil qui le représente si dignement. (Bravos enthousiastes.)

L'assemblée salue ensuite par des acclamations anticipées le chef toujours aimé et populaire du parti conservateur-catholique fribourgeois : M. Wuilleret, qui présida en 1852 l'assemblée de Posieux.

Le vétéran de nos luttes reconnaît dans les aspirations actuelles du peuple fribourgeois conservateur et catholique les mêmes

aspirations qui animaient l'immense majorité des 18,000 de Posieux. Il porte son toast à l'indépendance cantonale et au triomphe de la liberté suisse dans toute l'étendue de la Confédération. (Triple salve d'applaudissements.)

M. Progin, inspecteur, porte son toast à la jeunesse catholique, qui forme la grande majorité de cette réunion et qui est le plus bel espoir de la cause conservatrice dans la Gruyère. (Bravos prolongés.)

M. Chassot, député de la Broye, salue d'avance l'aurore du beau jour qui verra le triomphe de la cause catholique et conservatrice dans ces montagnes gruyériennes. En avant la grue ! Qu'elle marche non pas à la tête des bandes radicales, mais à l'avant-garde des colonnes conservatrices. (Applaudissements enthousiastes.)

M. Grand, député de la Glâne, expose le danger des lois fédérales actuelles et invite à signer le referendum. Il porte son toast à la vitalité du parti conservateur catholique et au retour de la Gruyère dans le concert conservateur du peuple fribourgeois. (Bravos chaleureux.)

M. Progin propose à cette occasion une salve d'applaudissements aux députés conservateurs fribourgeois des Chambres fédérales.

M. Aeby, conseiller national, salue cette vaillante phalange gruyérienne à la tête de laquelle se trouve le président du Cercle catholique, M. Musy. Il porte son toast à ces hommes courageux qui relèvent si fièrement le drapeau du vieux conservatisme fribourgeois dans la Gruyère. (Applaudissements prolongés.)

M. Menétrey, de Fribourg, apporte l'expression des sentiments du Cercle catholique de Fribourg envers son vaillant frère de Bulle. (Vifs applaudissements.)

M. Joseph Reichen se fait l'écho d'une page admirable du grand écrivain Ernest Hello, sur la charité. Certains passages très significatifs sont vigoureusement applaudis.

M. Robadey, député de la Glâne, boit à l'heureux jour qui verra le triomphe de la Gruyère conservatrice. (Bravos.)

M. Grangier, préfet de la Broye, mentionne la douloureuse nouvelle de la persécution qui frappe nos frères catholiques de Bâle. Il propose l'envoi d'un télégramme de sympathie. Adopté avec acclamations.

M. Joseph Philpona, président du Cercle catholique de Châtel-Saint-Denis, porte son toast à la revanche du peuple conservateur gruyérien. Cette journée est un bon présage de ce prochain triomphe. (Applaudissements.)

Nous ne parlerons pas aujourd'hui des autres discours prononcés dans les autres salles de ce vaste banquet, ni de divers incidents humoristiques qui méritent une mention spéciale.

Nous ajournons aussi la lecture des dépêches envoyées par le Cercle catholique de Fribourg et autres.

Mentionnons, pour finir, le télégramme suivant adressé par Mgr Mermillod en réponse au télégramme de l'assemblée :

M. Pierre Musy, président, Bulle, Merci pour votre télégramme de fidélité à la Sainte Eglise et de soumission à votre Evêque, qui vous bénit. Que tous se dévouent à la prospérité religieuse, morale et matérielle du pays. Que Dieu le garde dans la foi, la vertu et la paix.  
† GASPARD.

Inutile d'ajouter que la lecture de ces lignes a été suivie d'unanimes et enthousiastes applaudissements.

+

M. et Mme Chassot, ont la douleur de faire part à leurs parents et connaissances de la perte cruelle de leur fils,  
**JOSEPH,**  
âgé de 6 ans.  
L'enterrement aura lieu, mercredi, le 27 février. Maison mortuaire, rue de Romont. Départ à 8 heures.

FAITS DIVERS

Dimanche, 17 février, au milieu du jour, les appels désespérés d'un cor d'alarme, tel que celui dont on se sert du haut de la tour de Saint-Pierre en cas d'incendie, retentissait dans Zurich. Tout le personnel de sûreté planta là son dîner et courut au lieu de rassemblement, tandis que les simples mortels grimpaient quatre à quatre les degrés conduisant à la plateforme qui couronne ici les toits. Chacun croyait voir flamber la partie de la ville où il n'était pas, mais après être monté aussi haut qu'on peut monter, on ne découvrit bien loin à l'horizon ni la moindre flamme ni la plus légère fumée. Et cependant les sons lugubres du cor continuaient à se faire entendre ; ils semblaient venir du côté du lac.

Le lendemain, les journaux expliquaient qu'un ingénieur du quai avait voulu s'exercer à jouer du cor d'alarme pour les cas de brouillard, tout en faisant une promenade en bateau. Cette lumineuse idée lui coûtera une bonne amende, et ce sera justice, car on ne trouble pas impunément le repos de toute une ville.

**L'EXPLORATION.** — Nous appelons l'attention des lecteurs sur la Revue géographique *L'Exploration*; voici au surplus le sommaire du numéro qui vient de paraître (370); il indique suffisamment l'importance de cette publication.

Une étude sur les routes commerciales de l'Asie centrale. — Une visite d'un voyageur suisse à l'Émir de Boukhara. — Le premier chapitre d'un voyage de M. Denis de Rivoyre dans l'Abyssinie égyptienne. — Les comptes-rendus des dernières séances des sociétés de Paris, de Halle, de colonisation de Brest, de Saint-Petersbourg, de Mexico. — Seize pages de nouvelles géographiques les plus actuelles de tous les points du globe. — Des articles nécrologiques.

Dans notre prochain numéro, *L'Exploration* publiera le récit du voyage que M. Thouars a fait au Grand Chaco à la recherche des restes

de la mission Crevaux, avec une carte à l'appui. — Le numéro suivant contiendra une carte du théâtre de la guerre du Madhi au Soudan.

Deux ouvriers monteurs de boîtes, travaillant dans le même atelier à Saint-Imier, eurent un différend à propos de l'ouvrage. Le nommé Schwarz n'eut rien de mieux à faire que de renverser son collègue Engel au moment où celui-ci tenait dans ses mains un vase rempli d'eau forte. Engel fut grièvement brûlé sur tout le corps et eut tous ses habits abîmés. Schwarz a été arrêté à Villeret et écroué dans les prisons du chef-lieu.

### Bibliographie

**Sténographie classique**, méthode Lagleize, pouvant s'apprendre sans maître (médaillée). En vente, à Paris, chez J. Seppé, rue des Ecoles, 60. Prix : 2 fr. 50.

Analogie, distinction, rapidité, lisibilité, conformité des signes avec les habitudes de la main, tels sont les caractères de la sténographie Lagleize. Pour s'en convaincre, il suffit de l'étudier en la comparant avec les systèmes les plus connus.

Multiplés en apparence, les signes se réduisent en réalité à quelques-uns qui viennent et reviennent, tantôt à l'état simple, tantôt logiquement modifiés. Ils se gravent naturellement dans l'esprit, une fois que les rapports logiques en ont été saisis par la lecture réfléchie de la brochure ou par l'enseignement d'un maître.

L'expérience a démontré et démontre chaque jour que la méthode Lagleize est vraiment classique. On l'enseigne avec succès dans plusieurs établissements d'instruction et de très jeunes élèves en acquièrent aisément la parfaite intelligence. Bien plus : des jeunes gens, qui avaient pratiqué pendant quatre ou cinq ans un système bien connu, n'ont pas hésité à l'abandonner pour cette nouvelle méthode.

### MARCHÉS

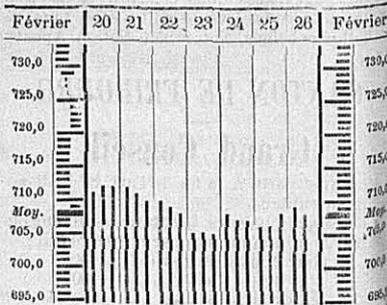
FRIBOURG, LE 24 FÉVRIER

Le sac de 100 kilos de	FR. C.	FR. C.
Froment,	> 23 50	à > 24 —
Messel,	> 20 —	à > 21 —
Seigle,	> 18 —	à > 19 —
Orge,	> 17 —	à > 18 50
Avoine,	> 16 —	à > 18 50

M. SOUSSENS, Rédacteur.

### Observatoire météorologique de Fribourg

Baromètre  
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 h. et 7 h. du soir.



### Thermomètre (Centigrade).

Février	20	21	22	23	24	25	26	Février
7 h. matin	0,2	0,0	1,0	3,0	3,0	3,0	1,0	7 h. matin
1 h. soir	5,0	5,0	8,0	10,	8,0	3,0	4,0	1 h. soir
7 h. soir	2,0	3,0	5,0	5,0	3,0	3,0		7 h. soir
Minimum	0,2	0,0	1,0	3,0	3,0	3,0		Minimum
Maximum	5,0	5,0	8,0	10,	8,0	3,0		Maximum

On désirerait LOUER dans la romande, et si possible dans le canton de Fribourg, une villa proche d'une ville, contenant si possible un grand et un petit salon, une salle de billard, une salle à manger, trois chambres à coucher, chambre pour les domestiques, écurie et remise. S'adresser à M. Léon Girod, à Fribourg. (131)

**JOLI Café-Brasserie**  
à remettre de suite près de la gare de Genève, pour affaires de famille. S'adresser à l'agence de publicité Piguet et Cie, à Lausanne, sous les initiales P. 375 L. (H. 328 L.) (132)

**Germain CRETIN**, à Lentigny, se rendra avec un étalon de la Société hippique, le lundi à Vuisternens-en-Ogoz et Farvagny; le mardi à Romont, et le jeudi à Cousset. (130)

**A vendre ou à louer**  
La maison désignée sous le N° 91, donnant dans la rue de Lausanne et la rue des Alpes, avec magasin au rez-de-chaussée dans cette première rue. On louera séparément les logements et le magasin; mais de préférence le tout à la même personne, avec la faculté de sous-louer. S'adresser à M. LEON GIROD, agent d'affaires, à Fribourg. En cas de vente, il serait accordé de grandes facilités de paiement. (63)

**A VENDRE**  
Le domaine de **Balbertswyl**, commune de Guin, situé à 15 minutes de la station, avec château ou maison de maître, plus ferme avec grange, écuries, remises et autres dépendances. Contenance totale environ 37 hectares (104 poses dont 4 en forêts). Eau abondante. On se contenterait d'une somme de 10 à 15000 fr. au comptant et le reste à longue échéance. (75) S'adresser à Léon Girod, agent d'affaires à FRIBOURG.

**S. THOMÉ AQUINATIS Summa philosophica**  
seu de Veritate Catholicae fidei contra Gentiles  
In-8 carré de 650 pages. Franco. 6 fr.  
Edition enrichie de la dissertation du Père de Rubeis qui donne la clef de cet ouvrage.  
La Somme contre les Gentils n'a rien perdu de son actualité. Les trois grandes erreurs (judaïsme, manichéisme, mahométisme) que saint Thomas avait en vue, quand il l'écrivit, continuent à s'étaler, sous des formes diverses, dans une foule de publications modernes. L'existence de Dieu et ses attributs, la spiritualité de l'âme, les rapports de la créature avec le Créateur, la divinité de Jésus-Christ et de son Eglise, sont attaqués avec une obstination inouïe. Que les écrivains catholiques qui veulent soutenir la lutte puissent leurs arguments dans cet écrit si substantiel du Docteur angélique.

**PENSIONNAT DE DEMOISELLES**  
**Sœurs Müller, Muri, Argovie**  
Enseignement complet de la langue allemande, ainsi que de tout ce que doit savoir une demoiselle bien élevée. Education chrétienne et soignée. Contrée belle et salubre. Prix de 600 fr. Prospectus gratuit. Meilleures références. (H 1289 X) (117)

**THÉ PURGATIF DE CHAMBARD**  
Ce Thé, uniquement composé de plantes et de fleurs, d'un goût très agréable, purge lentement, sans dérangement et sans fatigue. Aussi les personnes les plus délicates le prennent-elles avec plaisir. Il débarrasse l'estomac de la bile, des glaires et des humeurs, entretient le ventre libre, active les fonctions digestives et facilite la circulation du sang. Grâce à ses propriétés, il réussit toujours contre les Maux de tête, Migraines, Etourdissements, Maux de cœur, Palpitations, Mauvaises digestions, Constipation, et dans toutes les indigestions où il est nécessaire de dégager l'estomac et les intestins.  
Exiger la Marque de Fabrique.  
VENTE EN GROS à PARIS : chez A. SICRE, 13, Rue Bertin-Poirée  
DÉTAIL : Dans toutes les bonnes Pharmacies. PRIX PAR BOÎTE : 1 fr. 25 (H 8402 X) (589)

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE  
**L'ATHÉISME**  
DEVANT LA RAISON HUMAINE  
Par M. l'abbé DAURELLE, docteur en théologie.  
Beau volume in-8° de 284 p. Prix 3 fr. 50.  
Voir l'article bibliographique de la Liberté du 16 octobre.

**ROMANS RELIGIEUX**  
OUVRAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE DU DIMANCHE  
Volumes in-18-jésus à 3 francs.

Les Coiffes de sainte Catherine, par Raoul de NAVERY. — 1 vol.	Un Roman dans une cave, par Claire de CHANDENEUX. — 1 vol.
Les Dupes, par le même. — 1 vol.	Histoire d'une fermière. — Faustine, par M <sup>me</sup> BOURDON, auteur de la Vie réelle.
La Dette de Zéna, par S. BLANDY. — 1 vol.	La Veuve du Garde, par Raoul de NAVERY. — 1 vol.
Les Chemins de la vie, par M. MARYAN.	La Cassette du baron de Faouédic, par N. d'ARVOR. — 1 vol.
Les récits de Catherine, par Célianie CARISSAN. — 1 vol.	Roseline, par A. FRANCK. — 1 vol.
Lucie, par Gabrielle d'ARVOR. — 1 vol.	

En vente à l'Imprimerie catholique suisse, 13, Grand-rue, Fribourg.

**LE RÉVÉREND PÈRE LOUIS MILLÉRIOT**  
DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS  
par le P. CHARLES CLAIR  
DE LA MÊME COMPAGNIE  
Un beau volume in-12 de 184 pages, édition populaire, prix 4 fr.

**VIE DU P. Paul Cafaro**  
l'un des premiers compagnons de saint Alphonse.  
Par le R. P. DUMORTIER  
de la Congrégation du T. S. Rédempteur  
In-12, franco, 2 fr.  
Approuvé par le supérieur général des Rédemptoristes et par S. E. le cardinal Dechamps, archevêque de Malines.  
Le livre que vient de publier le R. P. Dumortier, de la Congrégation du Très-Saint Rédempteur, mérite d'attirer l'attention des amis et des admirateurs de saint Alphonse. Ils y verront, peintes au naturel, une des plus belles et des plus importantes figures que présente, à ses origines, l'Ordre fondé par le grand Docteur. Homme de conseil et d'action tout ensemble, missionnaire infatigable et incomparable ascète, le P. Paul Cafaro méritait de guider dans les voies de la perfection saint Alphonse lui-même et le vénérable Frère Gérard. Marie Majella. Mort à la fleur de l'âge, il laisse une telle réputation de sainteté que, dans l'espoir de la voir canoniser un jour, l'évêque de Saint-Etienne-Agathe conserva, dans une Notice impérissable, le souvenir de ses principales actions.

**Le Catholique**  
Ou la Règle des croyances et de la vie chrétienne. In-8 5 fr.  
Par l'abbé PIÈTRE  
Avec approbation de Mgr l'évêque de Verdun.  
Ouvrage utile aux prêtres, aux maîtres et maîtresses des écoles chrétiennes, aux pères et mères de famille.  
M. l'abbé Piètre pose ses principes à la manière de Pascal dans ses PENSEES. D'une phrase large, féconde, où chaque mot révèle tout un ensemble d'idées, il vous dit la doctrine; les conséquences viennent d'elles-mêmes; les preuves de l'Écriture, de la Tradition, discrètement ménagées, arrivent à l'appui; enfin un trait, deux traits, trois traits d'histoire achèvent, soit de faire la lumière, soit de gagner au devoir le cœur du lecteur ébranlé.

**RÉCITS MILITAIRES**  
Par le général AMBERT  
PREMIÈRE SÉRIE  
**L'invasion**  
1 beau volume in-8 orné de huit portraits hors texte. — Prix : 5 fr.; franco; 5 fr. 50.  
Cette première série renferme le récit de tous les événements militaires depuis la déclaration de guerre en juillet 1870 jusque et compris la capitulation de Sedan, le 2 septembre.  
Des séries ou volumes contenant l'histoire de la guerre dans l'Ouest, l'Est et le Nord, et celle du siège de Paris, paraîtront successivement.  
Chaque série formera un tout absolument complet et se vendra séparément.

**Explication du Symbole des Apôtres**  
Avec des traits historiques, à l'usage des catéchistes et des fidèles.  
Par l'abbé CATHALA  
2 volumes in-12. Prix : 6 fr.